SUP infos

LA LETTRE D'INFOS DU SYNDICAT SUP Recherche

Hiver 2025

Numéro 95

Edito

Sommaire

- **Le financement des études supérieures en Europe et dans le monde** 2
- **Entretien de Benoît Véron** Vice-Président (2014-2020) à l'international à l'université de Caen Normandie 9
- **BUDVA, la CSEE donne le cap** Un engagement européen, pour une école publique et un syndicalisme indépendant 11
- **Les universités britanniques après le Brexit** 12
- **Note d'écoute** 14
- **L'Europe des retraités** 16

Universités dans la tourmente

Nous avons tous été frappés par les images désolantes du l'Université de Mayotte dévastée après le passage du cyclone Chido et nous tenons avant toute chose à réaffirmer à la communauté universitaire mahoraise tout notre soutien et notre solidarité.

Ces images terribles portent un message délétère quant aux espoirs de la jeunesse, aux efforts d'acquisition et de transmission des savoirs qui sont l'essence même de l'Université. En effet, qu'est-ce que l'Université sinon une communauté dédiée au savoir, et dont la spécificité fut particulièrement reconnue au Moyen-Age en Europe, par l'attribution des franchises universitaires dans la bulle du Pape Grégoire IX, *Parens scientarum* du 13 avril 1331 ?

Les institutions universitaires ont essaimé partout dans le monde, selon plusieurs modèles d'organisation et de financement et trouvent essentiellement leur unité dans ce qu'il est convenu d'appeler les « libertés académiques » garanties dans plusieurs constitutions et textes relatifs aux droits fondamentaux. En France, on connaît la définition du Conseil constitutionnel : « Les fonctions d'enseignement et de recherche non seulement permettent mais demandent, dans l'intérêt même du service, que la libre expression et l'indépendance des personnels soient garanties par les dispositions qui leur sont applicables...par leur nature, les fonctions d'enseignement et de recherche exigent, dans l'intérêt même du service, que la libre expression et l'indépendance des enseignants-chercheurs soient garanties ».

Or, les libertés académiques sont menacées partout dans le monde. Sait-on qu'il existe depuis 2006 un indice de la liberté académique[1] qui permet d'en mesurer l'érosion à travers 5 critères : la liberté de recherche et d'enseignement, la liberté d'échange et de diffusion universitaires, la liberté d'expression académique et culturelle, l'autonomie institutionnelle des universités et l'intégrité des campus ? En 2024, seulement un citoyen sur trois vit dans un régime de libertés académiques contre un sur deux en 2006.

Il demeure à l'évidence des ingérences venues des régimes politiques, des formes d'atteinte « classiques » qui visent les domaines de recherche qui « dérangent » ou des étudiants vus comme des « classes dangereuses ». Mais l'heure est aussi plus insidieusement, au contrôle par les moyens. Coupes sombres réalisées en Argentine, conditionnement de certaines aides nationales ou régionales à la soumission à une idéologie par exemple aux USA[2], sans parler évidement les situations de prévalence de financements privés par des groupes soucieux de manipuler les résultats de la recherche, qui n'hésitent pas, par ailleurs à poursuivre judiciairement des universitaires à l'aide de « procédures bâillon ».

À cela, s'ajoutent les menaces diffuses et néanmoins très réelles liées à l'usage malveillant des réseaux sociaux et du harcèlement académique.

Selon l'article L.141-6 du Code de l'éducation dispose que « *Le service public de l'Enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ; il tend à l'objectivité du savoir ; il respecte la diversité des opinions. Il doit garantir à l'enseignement et à la recherche leurs possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique* ». C'est à cette vision que nous voulons nous accrocher. **Accrochons-nous !**

Virginie Saint-James
Secrétaire Général de Sup'Recherche-UNSA

1 https://www.lemonde.fr/sciences/article/2024/04/01/la-liberte-academique-menacee-dans-le-monde-les-universitaires-ont-interet-a-s-exprimer-ouvertement-avant-qu-il-ne-soit-trop-tard_6225460_1650684.html

2 https://www.lemonde.fr/sciences/article/2024/04/01/aux-etats-unis-la-liberte-academique-assiegee_6225458_1650684.html

Le financement des études supérieures en Europe et dans le monde

Les sources de financement des universités sont diverses et variées : fonds publics, frais de scolarité, financements externes, revenus générés par des activités diverses, et parfois financements privés. Tout cela varie selon les pays et les types d'universités, les universités publiques étant généralement financées par les états publics, tandis que les universités privées dépendent davantage des frais de scolarité et des dons. Dans les lignes qui suivent nous avons comparé les financements autour de plusieurs points : les droits d'inscription, l'investissement des états, les dépenses des établissements pour terminer de manière plus qualitative sur les sources de financement des établissements. Une tendance ressort : un accroissement des partenariats avec le secteur privé et des sources de financement externes pour la recherche.

Les droits d'inscription en Europe et dans le monde

Dans le contexte actuel de tension financière du budget de la France, la question d'une augmentation des droits d'inscription est souvent posée. L'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur impose des frais d'inscriptions majorés pour les étudiant.e.s étrangers (hors UE), certains politiques envisagent également une hausse des droits pour l'ensemble des étudiant.e.s.

Pour Sup'Recherche-UNSA l'État ne peut pas se désengager ainsi de ses obligations de financement du service public d'enseignement supérieur. Cela n'empêche pas toutefois de comparer ce qui se fait dans ce domaine en Europe et dans le monde. Un premier constat, les situations sont très variables : dans un certain nombre de pays ou de régions d'Europe, l'enseignement supérieur est souvent gratuit ou très peu coûteux. C'est le cas des pays nordiques (Suède, Finlande, Danemark, Norvège) de l'Allemagne qui n'a pas de frais d'inscription, mais simplement des frais administratifs. Dans d'autres pays, les frais d'inscription sont plus conséquents. En Europe l'Angleterre est en tête avec, en 2019-20, des frais de scolarité s'élevant à en moyenne 12 330 $ et ailleurs dans le monde ce sont les États-Unis 9 212 $ et le Japon 5 177 $.

Pour en revenir à l'UE, le tableau ci-dessous permet de percevoir la grande hétérogénéité entre les pays de l'UE d'une part, et dans un même pays de l'UE entre le 1er et 2è cycle (Chypre, Malte…).

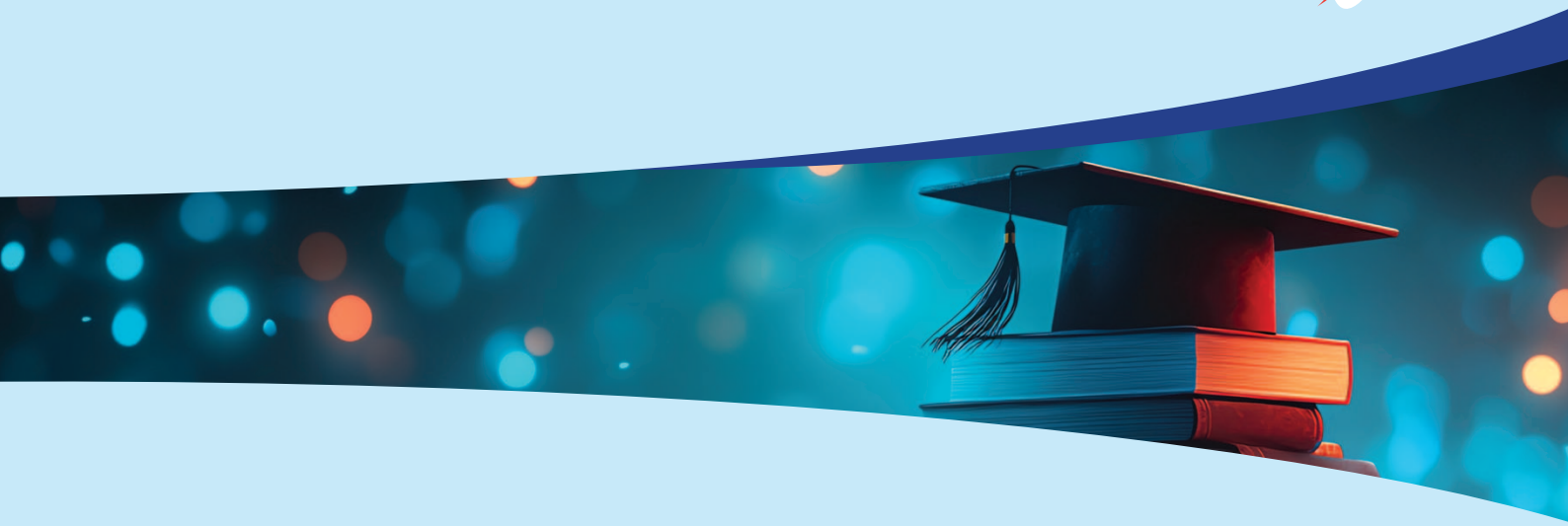

Tableau des frais d'inscription dans les Pays d'Europe en 2020-21

	Frais d'inscription maximum	
	1er cycle	1er cycle
Allemagne	75,00 €	75,00 €
Autriche	0,00 €	0,00 €
Belgique (francophone)	836,00 €	836,00 €
Belgique (flamande)	947,00 €	947,00 €
Belgique (germanophone)	470,00 €	0,00 €
Bulgarie	869,00 €	977,00 €
Chypre	0,00 €	10 250,00 €
Croatie	66,00 €	66,00 €
Danemark	0,00 €	0,00 €
Espagne	2 011,00 €	2 680,00 €
Estonie	0,00 €	0,00 €
Finlande	0,00 €	0,00 €
France	262,00 €	335,00 €
Grèce	0,00 €	7 500,00 €
Hongrie	13 514,00 €	8 165,00 €
Irlande	45 000,00 €	34 000,00 €
Italie	2 721,00 €	2 906,00 €
Lettonie	7 770,00 €	9 550,00 €
Lituanie	15 234,00 €	16 517,00 €
Luxembourg	800,00 €	24 000,00 €
Malte	0,00 €	14 500,00 €
Norvège	0,00 €	0,00 €
Pays-Bas	2 143,00 €	2 143,00 €
Pologne	57,00 €	57,00 €
Portugal	697,00 €	697,00 €
République tchèque	34,00 €	34,00 €
Roumanie	7 139,00 €	16 845,00 €
Slovaquie	100,00 €	100,00 €
Slovénie	36,00 €	36,00 €
Suède	0,00 €	0,00 €

Source : Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture, Eurydice and Krémó, A., Frais et systèmes nationaux d'aides financières aux étudiant.e.s dans l'enseignement supérieur européen : 2020/2021, Office des publications de l'Union européenne, 2020, https://data.europa.eu/doi/10.2797/543065

[1] On trouvera les chiffres les plus récents sur le site de la Commission Européenne, vous pourrez faire des comparaisons entre les pays sur cette page : https://eurydice.eacea.ec.europa.eu/countries/switzerland/national-student-fee#tab-1

La moyenne européenne est d'un peu plus de 3 400 € pour le premier cycle. Toutefois il faut nuancer valeur puisque trois pays : Irlande ; Lituanie et Hongrie contribuent pour une grande part à cette moyenne. Abstraction faite de ces derniers la moyenne est d'un peu moins d'environ 1000 € et la médiane 87 €.

Ainsi, si la France se situe parmi les pays où les frais d'inscriptions sont peu élevés[1], nous sommes loin d'être le pays le moins cher, pour huit pays il n'y a aucun frais d'inscription en premier cycle.

Pour le second cycle, la France est mieux placée, en dessous de la médiane (836 €) sept pays demandent entre 1000 € et 9000 € de droits d'inscription, six plus de 10 000 €, la France est en 13e position des 29 pays ou zones géographiques.

La « faiblesse » des droits d'inscription en France est un principe constitutionnel, le 13e alinéa du préambule de la Constitution de 1946, précise que « la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État » et une décision rendue le 11 octobre 2019, par le Conseil Constitutionnel conduit à que cela s'applique aussi à l'enseignement supérieur public.

Bon à savoir…

Tout étudiant.e citoyen.ne de l'UE inscrit dans une université d'un autre pays de l'UE paye des droits d'inscription identiques à ceux demandés aux ressortissants de ce pays et a droit aux mêmes bourses que les ressortissants du pays en question.

suite de l'article

Ce que les états investissent pour les étudiant.e.s

A côté de ce que les étudiant.e.s doivent payer en droits d'inscription, il convient de comparer ce que les états investissent à destination de leurs étudiant.e.s. Pour cela l'indicateur usuel est celui du pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB). Cet indicateur utilisé par l'OCDE est un peu plus large que celui qui est utilisé par les services du MESR afin d'évaluer la dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur, car il prend en compte également la recherche. Cela explique les différences que l'on pourra trouver dans les valeurs que nous allons présenter.

Le tableau ci-dessous nous permet de comparer l'investissement par étudiant dans les pays de l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2020[2].

Part de la dépense d'éducation en pourcentage PIB

Quelques pays de l'OCDE	
États-Unis	2,52 %
Canada	2,37 %
Royaume-Uni	2,06 %
Norvège	1,98 %
Danemark	1,91 %
Australie	1,88 %
Pays-Bas	1,76 %
Belgique	1,64 %
France	1,61 %
Finlande	1,60 %
Suède	1,60 %
Corée du Sud	1,56 %
Espagne	1,46 %
Japon	1,38 %
Allemagne	1,34 %
Italie	1,01 %
Irlande	0,81 %
Moyenne OCDE	1,50 %
Moyenne de ces pays	*1,68 %*
Médiane de ces pays	*1,60 %*

Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2023

Si la France devance quelques pays d'Europe comme l'Espagne, l'Allemagne ou l'Italie et qu'elle est un peu au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE, elle est loin derrière les 2,52 % des États-Unis, le Canada, ou le Royaume-Uni.

[2] Source : l'État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France, disponible en ligne : https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/, consulté le 13/11/24

Ce que les établissements dépensent par étudiant

En complément à ce premier regard il faut comparer en valeur mesurée en parité pouvoir d'achat (c'est taux fictif en dollars qui se base sur la comparaison des pouvoirs d'achat des différentes monnaies : $PPA).

Dépenses annuelles des établissements d'enseignement supérieur par étudiant en 2020 (en $PPA)

Quelques pays de l'OCDE	
États-Unis	36 172
Royaume-Uni	29 534
Suède	26 215
Norvège	24 374
Canada	24 363
Danemark	23 432
Belgique	22 555
Australie	22 204
Pays-Bas	21 642
Allemagne	20 760
Japon	19 676
Finlande	19 583
France	18 880
Irlande	17 400
Espagne	14 361
Italie	12 663
Corée du Sud	12 225
Moyenne OCDE	*18 105*
Moyenne ensemble de ces pays	21 532

Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2023

Selon ce critère nous sommes en moins bonne place. En effet la France ne consacre que 18 880 $PPA certes devant l'Irlande, l'Italie, l'Espagne et la Corée du Sud, mais loin derrière la Suède (26 215 $PPA), la Norvège (24 374 $PPA), du Royaume-Uni (29 534 $PPA) et des États unis (36 172 $PPA). Si pour ces deux derniers pays on peut penser que les chiffres sont « gonflés » du fait du niveau important de frais d'inscription que les étudiant.e.s doivent s'acquitter, rappelons qu'au Danemark, en Norvège et en Suède aucun frais d'inscription n'est demandé. Les établissements de ce pays dépensent donc environ 1,3 fois plus que la France !

suite de l'article

Focus sur la situation française

Budget après budget, Sup'Recherche-UNSA dénonce le fait que l'État français investit de moins en moins en faveur des étudiant.e.s. Ainsi entre 2016 et 2022 la subvention pour charge de service public (SCSP) par étudiant a diminué de 2,3 % (source AEF [3]). Ces moyennes se cachent des disparités.

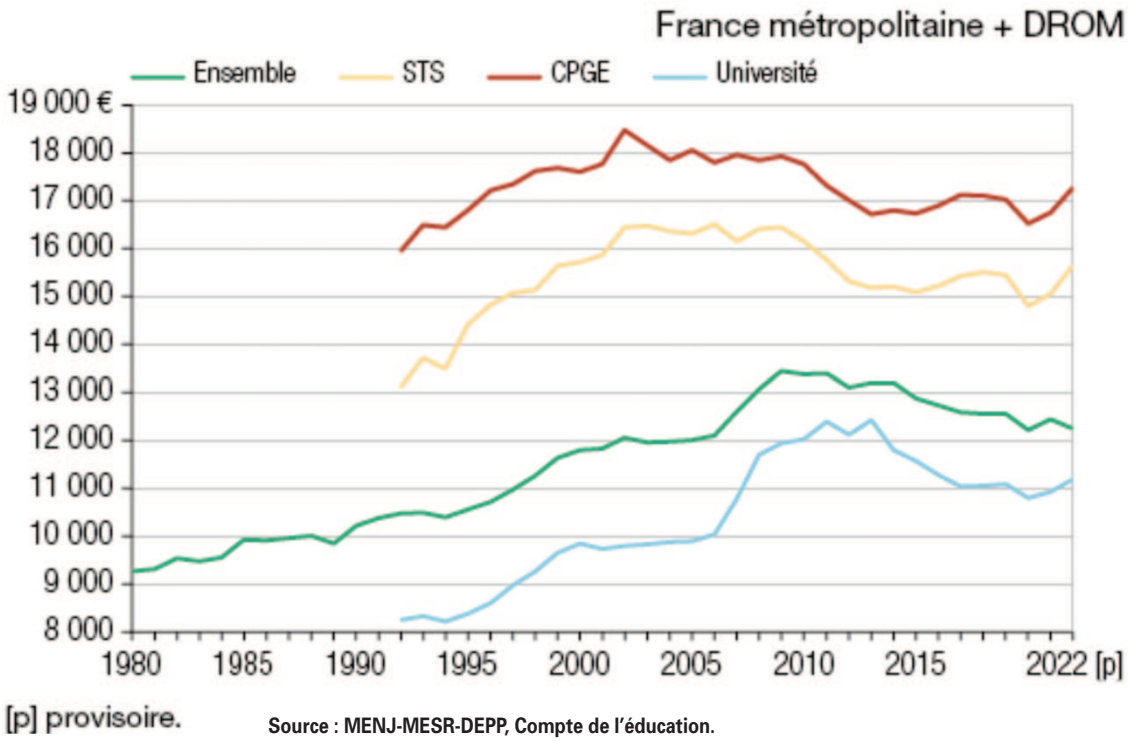

Source : MENJ-MESR-DEPP, Compte de l'éducation.

Des inégalités toujours plus grandes entre les filières : si en moyenne l'État a investi, en 2018 [4], 11 470 €, un élève de CPGE se voit financé à hauteur de 15 890 €, de STS, 14 180 € et seulement 10 120 € pour un étudiant à l'Université.

Et entre les universités : dans cette même dépêche, l'AEF précise que six universités ont une Subvention pour Charges de Service Public par étudiant supérieure à 9000 € alors qu'elle n'est que de 4000 € pour les six universités les plus mal loties.

[3] *https://www.aefinfo.fr/depeche/702844-la-scsp-par-etudiant-a-diminue-de-23-en-moyenne-entre-2016-et-2022-le-detail-par-universite*

[4] Source MENJ-MESR-DEPP, en ligne : *https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/EESR13_ES_01/la_depense_d_education_pour_l_enseignement_superieur/#lLL_EESR13_ES_01_01*

Comment et par qui sont financées les universités ?

Les universités sont financées de multiples façons : par des dotations de l'État, en France une Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) est allouée par l'État central à chaque établissement. Cette 66 % de la SCSP couvre la rémunération des personnels statutaires, 24 % le fonctionnement et 10 % les investissements. Notre analyse de la dépense moyenne par étudiant nous fait noter le désengagement de l'État central, il se confirme ici : il correspondait 68 % de la dépense d'éducation en 2017, il n'est plus que de 60 % en 2022 (chiffres du MESR). Aujourd'hui, en France, les établissements, comme dans la plupart des autres pays, doivent trouver des fonds à une hauteur, en moyenne, de 40 % de leur financement.

Il faut noter que la part du financement public en fonction de critères de performances se développe. Ainsi une part plus ou moins significative du budget alloué par les états est attribuée en fonction de critères de performance. En France cela reste marginal sur le plan financier (moins de 1 % du budget d'une université), mais les premiers Contrats d'Objectif, de Moyens et de Performance (COMP) ont été signés par 36 établissements, universités et écoles en 2024, une cinquantaine sont annoncés pour 2025. le Canada nous a précédé en introduisant en 2000-2001, des « contrats de performance » comme mode de financement dominant des universités. Au Danemark, une subvention conditionnelle correspondant à 11,12 % du financement de l'enseignement prend en compte deux facteurs : celui de l'emploi et du temps d'étude.

Où trouver des financements complémentaires ?

Il y a les frais de scolarité. Si c'est une manne non négligeable dans certains pays (voir ici même « Les droits d'inscription en Europe et dans le monde ») constitutionnellement ils doivent rester modiques en France. Cela n'est donc pas une manne financière significative pour notre pays comme cela peut l'être pour d'autres. Cela ne peut pas non plus se substituer à un désengagement de l'état central.

Les collectivités infra-nationales et supra-nationales sont également pourvoyeuses de subsides. Dans les pays fédéraux comme l'Allemagne, les États-Unis… les financements passent par le niveau régional (p.e. les länder en Allemagne) de manière plus importante que chez nous. Au niveau supra-national, les universités sont également financées par l'Union Européenne (UE) le projet emblématique est ERASMUS.

Sur la période 2014-2020, nous avons eu le programme « Horizon 2020 » de financement de la recherche et de l'innovation de l'Union européenne pour la période 2014-2020. De 2021 à 2027, se mettent en place les « Universités européennes ». Dans cette perspective l'UE annonce un budget de 1,1 Md€ pour contribuer à la mise en place d'une coopération structurelle, durable visant à créer « *des campus interuniversitaires européens dans lesquels les étudiants, le personnel et les chercheurs de toutes les régions d'Europe peuvent bénéficier d'une mobilité sans discontinuité et créer ensemble de nouvelles connaissances, en transcendant les frontières entre les pays et les disciplines*[5] ».

La plupart des universités génèrent des revenus par leurs activités. Il peut s'agir d'enseignement. Certaines universités en Royaume-Uni[6] et aux États-Unis proposent des programmes de formation continue ou des écoles d'été qui peuvent être très lucratifs. La Commission franco-américaine Fulbright présente une série de sessions d'été avec des cours dont le prix unitaire pour un cours de niveau « *undergraduate* » atteint plus de 400 $ par crédit n'incluant pas les frais administratifs diverses ni, les frais de logement, nourriture… Les diplômes d'établissement et la formation professionnelle deviennent une source de plus en plus convoitée de ressources financières. Les domaines comme le management, l'informatique, le droit, etc. peuvent constituer une source de revenus importante.

Si le financement privé n'a longtemps représenté qu'une infime part dans les budgets de nos établissements il se développe en France et dans le monde. Ainsi un article du Point (20/12/2018) nous apprend que pour chaque euro

[5] Source : https://education.ec.europa.eu/fr/education-levels/higher-education/about-higher-education
[6] Oxford : https://www.oxford-royale.com/course-ete-oxford/

suite de l'article

collecté par l'université de Darmstadt auprès d'investisseurs privés ou de fondations privées, le land de Hesse verse un euro de subvention. Cette manière de financer l'enseignement supérieur et la recherche n'est pas sans poser des problèmes. Ainsi en septembre 2024 un article du *Guardian* [7] révèle que des universités américaines ont bénéficié de financements importants provenant de l'industrie du pétrole. La dépendance aux financements privés met à mal le principe de liberté académique surtout quand des articles universitaires sont financés par des intérêts pétroliers et gaziers.

Des fondations ont été créées par la plupart de nos universités et en Amérique du Nord notamment des fonds d'investissement financent les universités. Si cela ne se manifestait que par l'installation de plaques comme à l'université d'Harvard où plaque au nom du fonds d'investissement Citadel orne la façade de la plus grande école doctorale de l'université la chose serait « acceptable ». Quand le *Boston Globe* [8] nous apprend que des donateurs milliardaires tels Marc Rowan et Bill Ackman ont contribué au limogeage des présidentes de l'université de Pennsylvanie (UPenn) et de Harvard, la liberté universitaire est en danger.

Les fondations universitaires en France

Depuis la « LRU » en 2007, les universités publiques peuvent créer des fondations universitaires. Le ministère précise sur son site [8] qu'il s'agit de « renforcer et diversifier leurs ressources propres ». Les fondations au nombre de 48 actuellement permettent de recourir au mécénat des entreprises et des particuliers notamment pour le financement de la recherche et de la formation. Ce mode de financement se retrouve dans d'autres pays d'Europe et du monde. Ainsi Université de Limerick en Irlande obtenu ainsi 52 millions d'euros, qui a permis le financement de 10 chaires professorales.

Quelques références

Adnot, P. (2019). *Rapport d'information fait au nom de la commission des finances sur la prise en compte de la performance dans le financement des universités, n°130.* *https://www.senat.fr/rap/r19-130/r19-1301.pdf*

Beretti, P.A. (2021) Note d'information de la DEPP, En 2019, le coût moyen par étudiant est de 11 530 euros, n° 21.21, MESRI-DEPP. *https://www.education.gouv.fr/en-2019-le-cout-moyen-par-etudiant-est-de-11-530-euros-322990*

Calviac, S. (2019). Le financement des universités : évolutions et enjeux. Revue française d'administration publique, 169, 51-68. *https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2019-1-page-51.htm*

Cour des Comptes (2018). Les droits d'inscription dans l'enseignement supérieur public. *https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-12/20181123-rapport-droits-inscription-enseignement-superieur.pdf*

Commission européenne/EACEA/Eurydice, (2020). Frais et systèmes nationaux d'aides financières aux étudiants dans l'enseignement supérieur en Europe – 2020/2021. Eurydice – Faits et chiffres. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne.

Horizon 2020 : *https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/horizon-2020-le-programme-de-l-union-europeenne-pour-la-recherche-et-l-innovation-46458* [consulté le 3/12/24]

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, DEPP, NOTE D'INFORMATION n° 23.18 Avril 2023, Comparaisons internationales des dépenses d'éducation en 2019

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DGESIP/DGRI-SIES, (2024), L'état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France, Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques. [disponible en ligne : *https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/PDF/EESR-FR.pdf*]

Moulin, L. (2015). Frais d'inscription dans l'enseignement supérieur et régimes d'État-providence : une analyse comparative. Éducation et Sociétés, n° 36(2), 119-141. *https://doi.org/10.3917/es.036.0119*.

OCDE (2007), Études économiques de l'OCDE : États-Unis 2007, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/eco_surveys-usa-2007-fr*.

Trannoy, A. (2006). Financement des universités, financement des études. Revue d'économie politique, Vol. 116(6), 745-782. *https://doi.org/10.3917/redp.166.0745*.

[7] Disponible en ligne : *https://www.theguardian.com/us-news/2024/sep/19/oil-donations-universities*

[8] Cité par Courrier International du 10 mars 2024, en ligne : *https://www.courrierinternational.com/article/enquete-les-megadonateurs-des-universites-americaines-montrent-les-dents*

[9] *https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-fondations-universitaires-et-partenariales-46014*

Jean-Pascal Simon

Entretien de Benoît Véron

Vice-Président (2014-2020) à l'international à l'université de Caen Normandie

Propos recueillis par Anne Prunet le 9 janvier 2025

Chacun d'entre nous sait que l'équipe présidentielle comporte un Vice-Président chargé de l'international. Mais qui connaît ses réelles fonctions, et son rôle dans la gouvernance de nos établissements ? Nous avons pensé que le mieux placé pour en parler dans nos colonnes serait un collègue membre du SUP'Recherche, ayant occupé ce poste. Ainsi, Benoît Véron répond aux questions d'Anne Prunet.

AP. La fonction de Vice-Président a été créée à l'occasion de votre prise de poste en 2014. Pouvez-vous nous en dire plus sur les enjeux d'un tel poste à l'université de Caen Normandie et dans une université française en général ?

BV. *Le rôle d'un Vice-Président à l'international est à mon sens de mettre en phase les choix politiques de l'université avec l'ensemble des services et des composantes pour tendre vers la réalisation de l'ambition de l'établissement à l'international.*

AP. Quelles sont selon vous les missions prioritaires pour les universités françaises dans leurs interactions à l'international ?

BV. *À l'université, il existe deux pôles : la recherche et la formation qui constituent les axes prioritaires de l'international. A un second plan, viennent les missions en rapport avec les choix institutionnels.*
La recherche est en majeure partie déjà internationale ; les missions d'un établissement via son Vice-Président sont de faciliter le développement de la recherche à l'international c'est-à-dire faire écho aux projets de collègues et leur offrir des possibilités pour les mener à bien
Pour la formation, il s'agit avant tout d'offrir aux étudiants de l'Université une ouverture sur l'international. Ensuite, vient l'organisation de l'accueil des étudiants internationaux, quels que soient leur profil et leur projet.

AP. Comment concrètement la politique de l'international s'élabore-t-elle au sein d'une équipe à l'université ?

BV. *Cette politique est inscrite dans le projet d'établissement : c'est un choix collectif émanant du Conseil d'Administration, via les UFR et instituts, c'est-à-dire les différentes instances de l'Université.*
Le Président, le Vice-Président, les services, entre autres, sont en charge de le mettre en œuvre, c'est à dire, de chercher les moyens humains et financiers le permettant.
Deux visions peuvent se croiser : ascendante et descendante. La vision ascendante part du terrain, d'initiatives individuelles, des besoins ou demandes des équipes, de responsables de labo, de formations. La vision descendante part des impératifs institutionnels ou encore des priorités liées à la singularité du territoire, des partenariats stratégiques privilégiés, des zones stratégiques gouvernementales.

AP. Quels sont les acteurs majeurs – en interne et en externe - avec lesquelles vous collaborez le plus ?

BV. *Dans mon université, il existe un service dédié à la politique internationale (ou mobilités), qui toutefois n'inclut pas la recherche, portée par un autre service : la direction de la recherche et de l'innovation. Ce service est l'acteur unique de l'exécution de la politique de l'international. Les deux services privilégiés sont donc, pour le Vice-Président à l'International, le service de la recherche et celui dédié à la politique internationale.*
En externe, les acteurs sont multiples. L'université s'inscrit dans des dynamiques internationales ou nationales pilotées par Campus France ou le MESR ou autres structures gouvernementales.
Nous travaillons aussi avec d'autres établissements universitaires pour des collaborations multilatérales.
Nos territoires : régions, départements, municipalités sont aussi des partenaires avec lesquels nous sommes en interaction.
À l'international, nous comptons aussi avec nos partenaires dans le cadre d'accords bilatéraux, souvent pour des programmes très précis. J'ai toujours refusé de signer des déclarations d'intention sans une première action concrète.

suite de l'article

AP. Quels sont les plus grands défis auxquels vous avez dû faire face lors de votre mandat ?

BV. *Impliquer suffisamment d'acteurs de l'université dans des actions, et, à l'inverse trouver les bons moyens pour accompagner les projets d'enseignants et enseignants-chercheurs.*
La politique, parfois contraignante, du projet d'établissement ou du contexte institutionnel en général ne permet pas toujours de valoriser les initiatives des collègues.

AP. Parlez-nous d'un programme ou d'une initiative qui vous semble à retenir ?

BV. *J'évoquerai deux dispositifs. L' Erasmus Mundus en physique nucléaire : Nuc Phys et le DU Passerelle pour les étudiants en exil.*
Nuc Phys est Master international élaboré par trois universités européennes où la formation est partagée entre trois partenaires européens et dont le recrutement est international. Il n'y a qu'un seul Master ERASMUS Mundus par domaine disciplinaire dans toute l'Europe, c'est le premier que nous avons eu.
Le DUEF accueillant les étudiants en exil est un Diplôme Universitaire qui a la particularité d'ouvrir les droits aux logement CROUS et aux bourses. C'est un DU qui a vu le jour grâce à des initiatives des acteurs sur le terrain qui percevaient le besoin pour des étudiants sans ressources de pouvoir accéder à une formation linguistique et universitaire à temps plein. Pour nous, il était évident qu'une université devait accueillir ces étudiants, c'est tout simplement de l'humanisme.

AP. Bienvenue en France, quel bilan?

BV. *Il y avait plusieurs axes dans Bienvenue en France. Le projet global était d'augmenter le nombre d'étudiants internationaux dans le supérieur à 500 000 étudiants en augmentant l'attractivité. Là c'est le flop ! En parallèle de ces ambitions portées par le Président de la République, étaient votées des lois sur l'immigration de plus en plus discriminantes et excluantes. Quelle cohérence et quelle image envoyées à l'étranger ?*
La labellisation était une bonne idée et fonctionne d'ailleurs encore très bien. Il aura permis aux établissements d'analyser et des faire progresser leurs dispositifs d'accueil des étudiants internationaux.
Est-ce utile de revenir sur les frais différenciés i.e. faire payer plus de 3 000€ l'inscription d'un étudiant étranger dans un master en France ? Le rejet a été unanime dans les universités françaises, qui restent et j'en suis heureux attachés à la même éducation pour tous dans les mêmes conditions sans distinction de passeport.

AP. Les Alliances Européenne ont le vent en poupe. Qu'en pensez-vous ?

BV. *Elles ont émergé pendant mon mandat de Vice-Président ; j'ai d'abord pensé qu'il ne s'agissait que de la mise en synergie de moyens déjà existants : je pensais que cela n'allait rien apporter de nouveau. Or, la plupart des établissements semblent s'en être saisies pour renforcer leur politique avec des partenaires existants.*
J'ai l'impression qu'elles ont souvent été créées par la volonté politique des établissements, parfois en déconnexion avec les acteurs de la formation et de la recherche. Reste à voir à l'issue du cycle pluriannuel ce qui adviendra des Alliances.

AP. Comment peut-on engager une politique davantage à la faveur de l'international dans le contexte actuel, d'un monde polarisé ?

BV. *Le préalable, c'est d'avoir l'assurance que les partenaires partagent les mêmes valeurs d'universalisme et de droits de l'Homme, et qu'ils placent l'éducation avant tout.*

AP. Pensez-vous que la politique à l'international peut contribuer à atteindre les objectifs syndicaux que Sup'recherche poursuit : entre autres la liberté académique, la lutte pour de bonnes conditions de travail, contre les discriminations, contre l'extrême-droite ?

BV. J'ai vu des universités dont le but s'apparentait visiblement à faire un chiffre d'affaires et surtout des bénéfices, telles nos écoles privées, et d'autres où la mission sociale, l'émancipation par l'éducation, la citoyenneté et le savoir-être ensemble était au cœur de toute action. Donc oui, toute collaboration/confrontation avec le système de valeur et le mode de fonctionnement de l'autre ne peut que renforcer ces valeurs et ces choix.

BUDVA, la CSEE donne le cap

Un engagement européen, pour une école publique et un syndicalisme indépendant

Une délégation UNSA des personnels de l'éducation, composée de représentants de l'UNSA ITRF-BI-O, de l'UNSA, et de Sup Recherche, s'est rendue à Budva, au Monténégro pour la conférence de la CSEE : Comité Syndical Européen de l'Éducation du 25 au 28 novembre 2024.

La CSEE est une fédération de 123 syndicats représentant 51 pays. Lors de ce congrès, nous avons voté pour 6 nouveaux Vice-Présidents et un nouveau Bureau Exécutif. L'enjeu était également d'adopter des résolutions qui vont définir les axes de travail des années à venir. Ces résolutions sont présentées en amont et étudiées par chaque participant, qui est invité à proposer des amendements.

Notre délégation a participé activement par la défense de 5 amendements dans des secteurs variés comme : la lutte contre l'extrême droite, le manque d'attractivité des professions de l'éducation, le manque de moyens alloués à l'enseignement supérieur et à la recherche, la défense de l'école publique.

Structure régionale de l'IE (Internationale de l'Education) pour l'Europe, la CSEE est partie intégrante de l'IE dont le Congrès a eu lieu en juillet dernier à Buenos Aires.
2024 et 2025 sont donc deux années riches en événements pour l'international au plan syndical. Au congrès de Buenos Aires, c'est avec émotion que Susan Hopgood (AUE, Australie), en poste depuis 2009, a laissé la Présidence à Mugwena Maluleke, membre du SADTU (Afrique du Sud).

Pour la CSEE, c'est Larry Flanagan (EIS, Ecosse) qui occupe le poste de Président. La conférence de Budva a été l'occasion d'élire les 6 Vice-Présidents, ainsi que les membres du Bureau Exécutif, parmi lesquels Morgane Verviers, notre Secrétaire Générale.

Riche en débat et en discussions constructives pour des sujets cruciaux pour l'avenir de l'éducation, du supérieur et de la recherche, la conférence de Budva a rappelé les lignes de forces de la CSEE : conseiller le Bureau exécutif de l'IE sur les politiques et activités à entreprendre dans la Région européenne, en collaboration avec d'autres organismes internationaux, tels que l'OCDE et l'UNESCO, définir et promouvoir des politiques en rapport avec le Conseil de l'Europe, promouvoir le développement de syndicats d'enseignants indépendants et démocratiques.

Autant d'enjeux qui font écho aux dossiers portés par Sup Recherche, qui éclairent nos politiques nationales et qui nous offrent réseau de solidarité, de compétences pour poursuivre notre travail syndical.

Anne Prunet
Chargée de mission à l'international, Sup recherche UNSA

Les universités britanniques après le Brexit

Bientôt dix années après le Brexit, où en sont les universités britanniques ?

Le journal *Le Monde*[1] faisait état, en 2024, de difficultés financières dues à son impact sur le recrutement d'étudiants étrangers

Les étudiants de l'Union européenne (en Bachelor ou Master) sont passés d'un système dans lequel ils avaient les mêmes droits que les étudiants britanniques (ils payaient en particulier les mêmes droits d'inscription, ou tuition fees), à une assimilation aux étudiants internationaux – non européens - qui payent beaucoup plus cher. Ce fut également pour eux la fin de la libre circulation des étudiants au sein des Etats membres. Ils doivent en outre obtenir un visa pour étudier et adhérer à l'assurance sociale obligatoire pour les étrangers non-salariés, parmi les autres « complications » qu'ils ne connaissaient pas auparavant. Or les étudiants étrangers font en grande partie vivre financièrement les universités au Royaume-Uni. Ce qui a été à l'origine de difficultés financières pour certaines[2].

On parle moins cependant des « nations » du Royaume-Uni (pour prendre la terminologie familière aux amateurs de rugby !). Là également, les étudiants de l'Union européenne manquent à l'appel.

Notons qu'en Angleterre et dans les autres parties du Royaume Uni, l'éducation (primaire, secondaire ou supérieure) est du ressort des devolved goverments et non du gouvernement britannique, c'est à dire gérée à 100% par les pouvoirs exécutifs et législatifs écossais, gallois et nord-irlandais et non pas par le Parlement de Westminster et le gouvernement Starmer . Un exemple de grosse différence : en Écosse, l'éducation en Licence (Bachelor) est gratuite (sauf pour les étudiants internationaux) alors qu'en Angleterre, Pays de Galles et Irlande du Nord les étudiants payent environ £10,000 / an de frais d'inscription.

Remerciements à Ph. Winckel, professeur d'anglais à l'Université de Bourgogne Europe.

Philippe Winckel, professeur d'anglais à l'Université de Bourgogne Europe et **Isabelle Moine-Dupuis**

1 https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/09/29/au-royaume-uni-certaines-universites-risquent-de-ne-pas-passer-l-hiver_6338294_3234.html

2 https://theconversation.com/universites-comment-les-inegalites-se-sont-renforcees-en-france-et-au-royaume-uni-214979?utm_source=linkedin&utm_medium=bylinelinkedinbutton

adéic

Défendre, éduquer, informer
les consommateurs

40 ans

à vos côtés pour mieux vivre le quotidien

27 Rue des Tanneries,
75013 Paris
01 44 53 73 93
www.adeic.fr

ADEIC France

En tant qu'adhérent.e Sup'Recherche-UNSA, vous bénéficiez automatiquement des services de l'Adéic. Renseignez-vous sur www.adeic.fr

Note d'écoute...

« Coconut head generation, l'engagement des étudiants nigérians »,

épisode de « Cultures Monde » sur France Culture, 1er novembre 2024.

Fin octobre sortait au cinéma le documentaire « Coconut head generation », qui retrace les séances d'un ciné-club à l'université d'Ibadan, au Nigeria, de 2016 à 2021. Espace de rencontres et de débats, ce ciné-club apparaît progressivement comme un « safe place » au sein d'une université sous haute surveillance, dans laquelle toute tentative de syndicalisation est punie par l'exclusion.

Dans cet épisode de « Cultures Monde », le réalisateur Alain Kassanda témoigne de son expérience au sein de ce groupe d'étudiants : du mal-logement aux violences policières, en passant par l'homosexualité, des sujets habituellement interdits dans la société nigériane deviennent ici le centre de discussions passionnées et passionnantes, et font émerger une conscience politique.

Le reportage permet ainsi de mieux comprendre le quotidien de ces jeunes inquiets pour leur avenir, mais aussi désireux d'une société plus juste, jusqu'à leur mobilisation à Lagos, en octobre 2020, contre les violences policières, qui se terminera tragiquement.

Une plongée captivante dans un milieu fragile, qui rappelle la difficulté pour les étudiants nigérians de manifester leur envie d'avenir, dans une société qui les réduit le plus souvent au silence.

Pour écouter l'émission :
https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/cultures-monde/retour-de-reportage-coconut-head-generation-l-engagement-des-etudiants-nigerians-9565129

Le documentaire : *Coconut Head Generation*, réal. Alain Kassenda, sorti le 23 octobre 2024.

UN SYNDICAT POUR MOi !

Adhérer, c'est être plus forts ensemble !

La fédération **UNSA**
des **métiers** de l'**Éducation**
de la **Recherche** et de la **Culture**
http://contact.unsa-education.com/contact.php

UNSA éducation

L'Europe des retraités

La Fédération Européenne des Retraités et des Personnes âgées (FERPA) est l'organisation représentative des travailleurs retraités et des personnes âgées à laquelle adhère l'UNSA Retraités.

La FERPA s'est développée au sein de la Confédération européenne des syndicats (CES) et travaille à influencer la législation et les politiques de l'Union européenne par le biais d'un lobbying direct auprès des différentes institutions européennes. Elle œuvre afin qu'une procédure soit mise en place pour que la Commission européenne consulte les organisations les plus représentatives de retraités et de personnes âgées afin que leur voix soit entendue.

L'actuel Secrétaire Général est Agostino Siciliano, syndicaliste italien. Jean-Marc Schaeffer, UNSA cheminots, qui représente l'UNSA-Retraités à la FERPA, est membre du Comité exécutif.

À noter que le périmètre de le FERPA ne couvre pas celui de l'Union Européen. Parmi nos voisins, il y n'a pas de syndicat allemand adhérent, par contre l'UNIA, Suisse, est représentée.

Pour en savoir plus : ***https://ferpa.org/fr***

Dominique Lassarre

SUP infos

Publication du Syndicat
Sup'Recherche-UNSA
87 Bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry sur Seine Cedex
• Tel : **01 58 46 14 86**
• Courriel : **sup-r@unsa-education.org**
• Site Web : **http://www.sup-recherche.org**

Directeur de la Publication
Virginie Saint-James

Rédacteur en chef
Isabelle Moine-Dupuis

Secrétaire de rédaction
Olivier Royer

Charte Graphique & Impression
TACTIC IMPRESSIONS - 01 39 86 19 08

SUP Recherche UNSA

Tous les articles ont été écrits par l'ensemble du secrétariat national de Sup'Recherche et la relecture assurée par **Gérard Foucher**